

RAPPORT N° 91/3-47  
au Conseil Municipal

OBJET

CREATIONS DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL

Compte tenu de l'importance de son effectif, l'Entreprise Municipale se doit d'être moderne et performante pour un service public de qualité.

A ce titre, elle mène une politique soutenue de renforcement de son encadrement. L'effectif de la catégorie A notamment a été augmenté de plus de 50 % au cours de ces deux dernières années, passant de quarante à soixante postes.

Cet objectif est à poursuivre à travers le recrutement de nouveaux cadres et la promotion d'agents communaux.

A cet effet, je vous propose de créer les postes nécessaires pour ceux n'existant pas déjà à l'effectif communal.

1) Créations liées aux avancements de grade (réunions de la Commission Administrative Paritaire des 25 et 26 avril 1991) :

. Catégorie B

\* Filière administrative

2 postes de Rédacteur Principal (IB 418 - 533) ;

. Catégorie C

\* Filière administrative

2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (nouveau grade d'avancement de Commis Principal),

2 postes de Brigadier Chef Principal (IB 270 - 425) ;

\* Filière technique

3 postes d'Agent de Maîtrise Principal (IB 358 - 474).

2) Créations liées aux avancements de grade des Sapeurs Pompiers communaux (Commission Administrative Paritaire Départementale du 16 janvier 1991)

1 poste de Sergent (IB 351 - 438) ;

3 postes d'Adjudant (IB 358 - 474).

Rapport n° 91/3-47 au Conseil Municipal  
en séance du samedi 1er juin 1991

3) Recrutements liés à l'application de la Délibération en date du 27 avril 1991 :

1 poste d'Attaché -Développement Social Urbain- (IB 340 - 780).

4) Autres recrutements :

1 poste d'Attaché -Service des Transports- (IB 340 - 780),

1 poste d'Attaché -Chef de Projet (Avenant Culturel)- (IB 340 - 780),

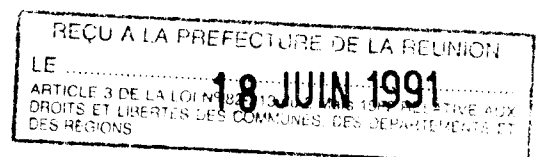
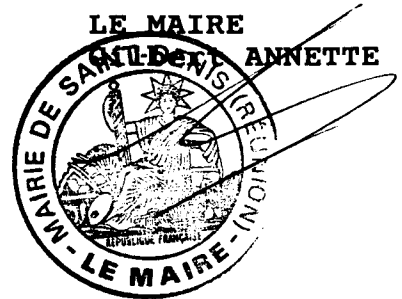
1 poste de Rédacteur Chef -Conseil Communal de Prévention de la Délinquance- (IB 384 - 579),

3 postes de Puéricultrice -Contrat Enfance- (IB 289 - 480),

3 postes d'Educatrices de Jeunes Enfants -Contrat Enfance- (IB 243 - 453).

Les crédits correspondants sont prévus au Chapitre 931 - Article 610 du Budget de 1991.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/3-47  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 1er juin 1991

OBJET

CREATIONS DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/3-47 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint, présenté au nom des Commissions Entreprise Municipale, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

Approuve les créations de postes à l'effectif communal tels que définis ci-après (crédits inscrits au Chapitre 931 - Article 610 du Budget de 1991).

- 1) Créations liées aux avancements de grade (réunions de la Commission Administrative Paritaire des 25 et 26 avril 1991) :

. Catégorie B

\* Filière administrative

2 postes de Rédacteur Principal (IB 418 - 533) ;

. Catégorie C

\* Filière administrative

2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (nouveau grade d'avancement de Commis Principal),

2 postes de Brigadier Chef Principal (IB 270 - 425) ;

\* Filière technique

3 postes d'Agent de Maîtrise Principal (IB 358 - 474).

- 2) Créations liées aux avancements de grade des Sapeurs Pompiers communaux (Commission Administrative Paritaire Départementale du 16 janvier 1991)
- 1 poste de Sergent (IB 351 - 438) ;  
3 postes d'Adjudant (IB 358 - 474).
- 3) Recrutements liés à l'application de la Délibération en date du 27 avril 1991 :
- 1 poste d'Attaché -Développement Social Urbain- (IB 340 - 780).
- 4) Autres recrutements :
- 1 poste d'Attaché -Service des Transports- (IB 340 - 780),  
1 poste d'Attaché -Chef de Projet (Avenant Culturel)- (IB 340 - 780),  
1 poste de Rédacteur Chef -Conseil Communal de Prévention de la Délinquance- (IB 384 - 579),  
3 postes de Puéricultrice -Contrat Enfance- (IB 289 - 480),  
3 postes d'Educatrices de Jeunes Enfants -Contrat Enfance- (IB 243 - 453).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 14 JUIN 1991

